

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 avril 2013**

Délibération n° 2013-3877

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Accès du restaurant communautaire - Approbation et signature d'une convention avec la Direction départementale des territoires du Rhône (DDT)

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crédoz

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 avril 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 22 avril 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Ollivier, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Suchet), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), M. Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Thivillier), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Galliano (pouvoir à M. Abadie), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Martinez (pouvoir à M. Kabalo), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Nissanian (pouvoir à M. Longueval), Mme Palēja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Roche (pouvoir à M. David G.), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Thévenot (pouvoir à M. Barret), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Turcas (pouvoir à Mme Lépine).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bab-Hamed, Bocquet, MM. Bolliet, Chabert, Flaconnèche, Genin, Mme Ghemri, MM. Giordano, Muet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 18 avril 2013**Délibération n° 2013-3877**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Accès du restaurant communautaire - Approbation et signature d'une convention avec la Direction départementale des territoires du Rhône (DDT)**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

A la suite d'un sinistre survenu le 5 février 2013 au restaurant inter-administratif de Lyon situé 165, rue Garibaldi - 69003 Lyon, la Communauté urbaine propose d'ouvrir, à titre exceptionnel, le restaurant inter-administration dont elle est gestionnaire à 100 agents maximum de la Direction départementale des territoires du Rhône (DDT).

L'accès du restaurant serait autorisé jusqu'au 1er juin 2013.

Les badges seront crédités par chèque ou en espèces par chaque usager, le prix du repas acquitté par le convive est conforme aux prix affichés au restaurant et votés par délibération n° 2012-3400 du Conseil du 10 décembre 2012.

La participation complémentaire obligatoire aux coûts indirects du restaurant inter-administration, fixée par la délibération susvisée à 7,15 € par repas, sera facturée mensuellement à la DDT à raison de 5 € pour les convives ayant un indice de rémunération inférieur à 467 et 3,80 € pour les convives ayant un indice de rémunération supérieur ou égal à 467. La part restant, soit 2,15 € pour les convives ayant un indice de rémunération inférieur à 467 et 3,35 € pour les convives ayant un indice de rémunération supérieur ou égal à 467, sera facturée à chaque convive en supplément de son prix de repas à chaque passage en caisse.

Tous les coûts supplémentaires induits seront pris en charge par ces organismes ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve l'accès au restaurant inter-administration de la Communauté urbaine de Lyon, à titre exceptionnel et jusqu'au 1er juin 2013, de 100 agents maximum de la Direction départementale des territoires du Rhône (DDT).

2° - Approuve la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Direction départementale des territoires du Rhône (DDT).

3° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

4° - Les dépenses et recettes de fonctionnement correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget annexe du restaurant communautaire - exercice 2013 - comptes 62878 pour les dépenses et 70878 pour les recettes - fonction 020 - opération n° 5P28O2411.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 avril 2013.